



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le 20 juillet 2018

## AVIS D'INFORMATION

### **Révision du programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Auvergne Rhône-Alpes**

La lutte contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole se poursuit : à l'issue d'une année de concertation, le préfet de région a signé le 19 juillet 2018 l'arrêté établissant le 6<sup>e</sup> programme d'actions régional (PAR) en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'arrêté et ses annexes, la déclaration qui l'accompagne et les documents liés sont disponibles :

- en version électronique sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement :

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

*(rubrique Eau Nature Biodiversité / Eau et milieux aquatiques / Politique de l'eau / Lutte contre la pollution par les nitrates)*

- en version électronique sur le site internet de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt :

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>

*(rubrique Production & Filières / Agriculture & environnement / Eau et agriculture)*

L'arrêté et ses annexes sont également publiés au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour tout renseignement ou demande d'obtention, à ses frais, d'une copie des documents, s'adresser à : [par.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr](mailto:par.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr)